

LA PFIDASS

Plateforme d'Intervention
Départementale d'Accès aux
Soins et à la Santé

Un constat :

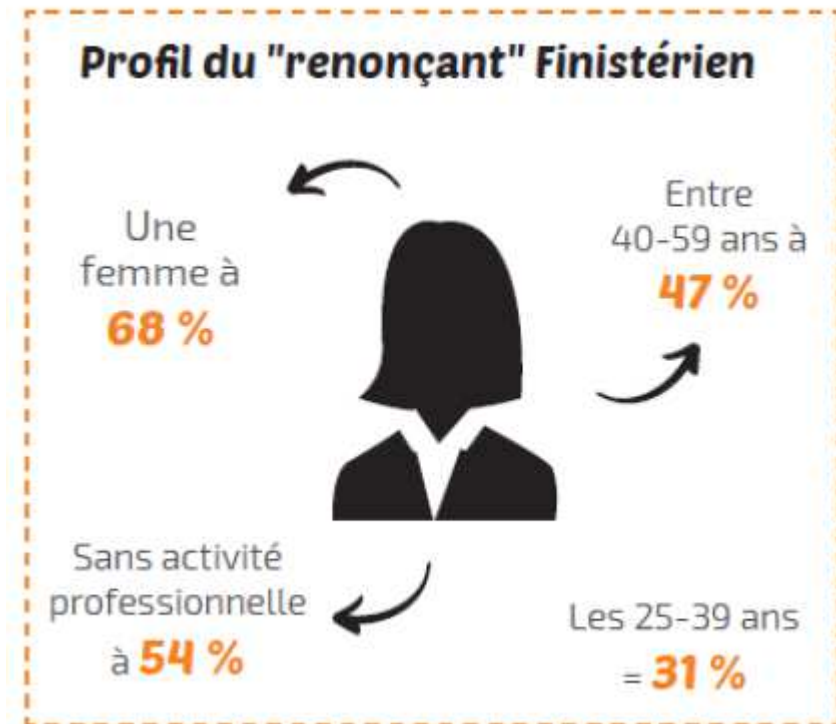
25% des assurés interrogés au niveau national indiquent **ne pas pouvoir réaliser certains soins dont ils auraient besoin.**

Suite à une enquête (1 614 questionnaires), ce taux pour le Finistère est de **23,7%**

Les raisons du renoncement aux soins :

- ⇒ 56% pour des raisons économiques
- ⇒ 28 % liés au rapport aux soins
- ⇒ 17% liés à des contraintes extérieures

Sources : Diagnostic ODENORE - Finistère



Sources : Diagnostic ODENORE - Finistère

Une réponse : La PFIDASS

Déploiement d'un service dédié à l'accompagnement de ce public : La PFIDASS

PlateForme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé

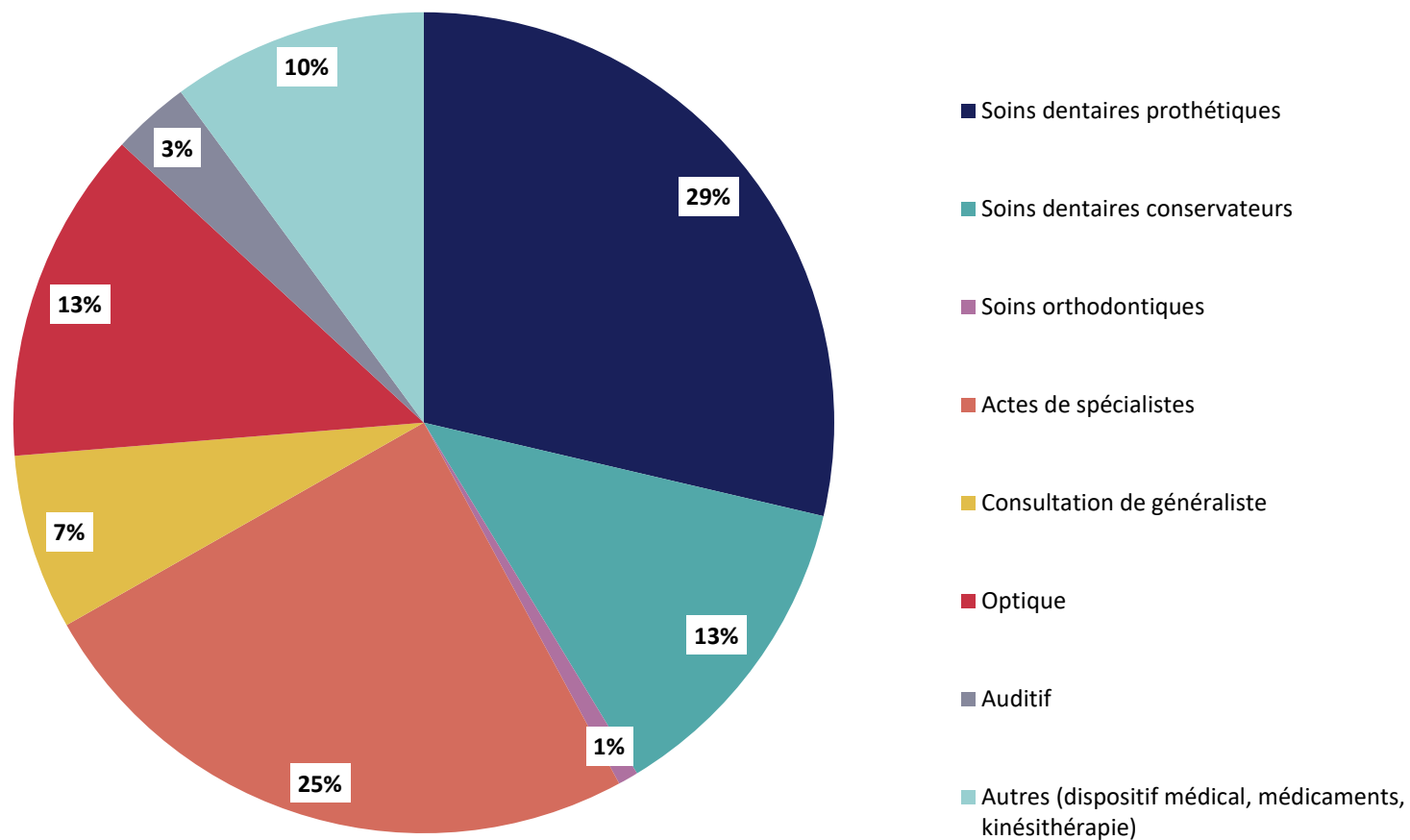
Visant à :

- identifier les personnes en renoncement aux soins
- leur proposer un accompagnement personnalisé global de l'accès aux droits, et du recours aux soins **jusqu'à leur réalisation**

La nature des soins renoncés

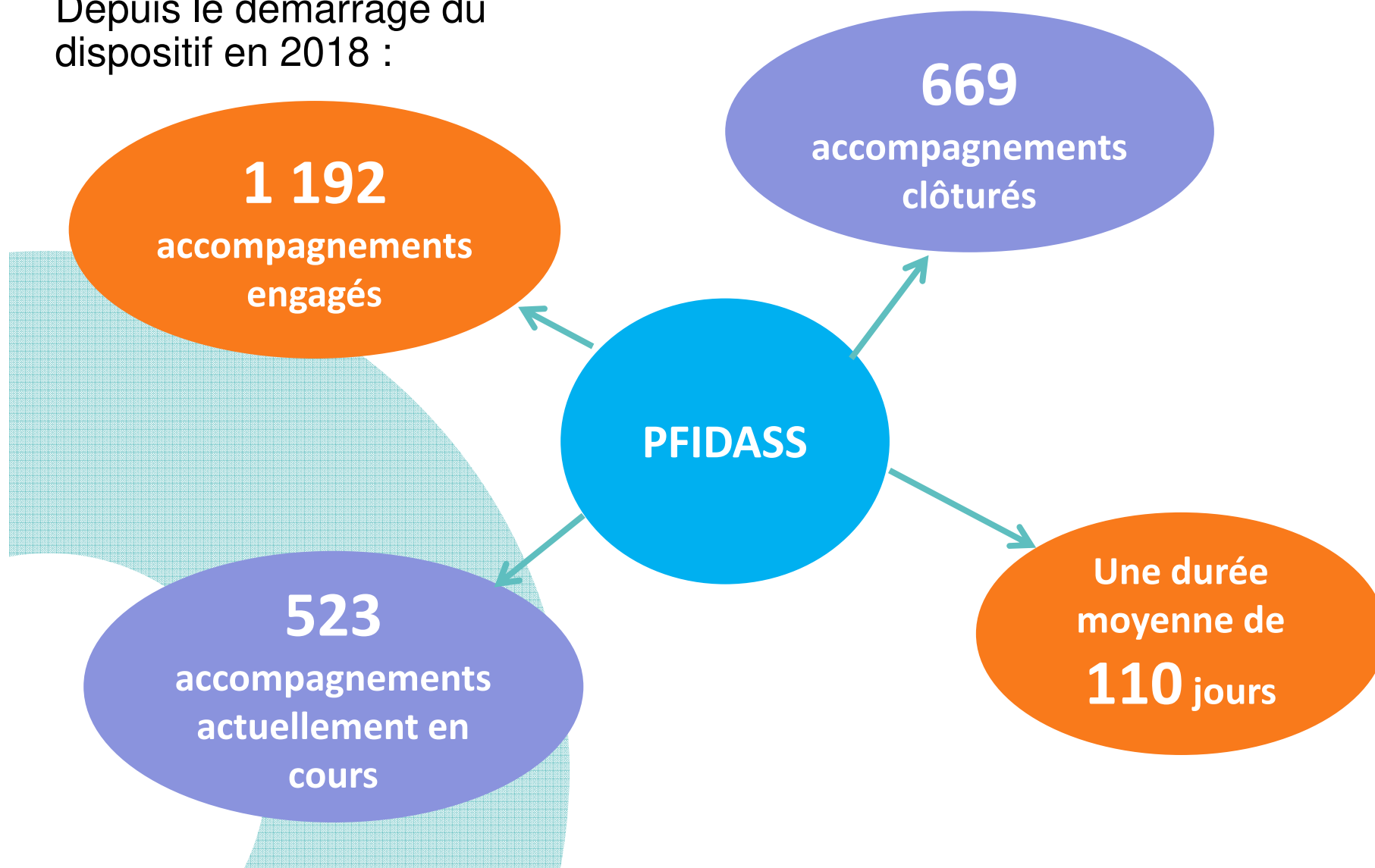
Source OGEPLANIR du 22/11/2017 au 31/10/2019

NATURE DES SOINS RENONCES



La PFIDASS : quelques chiffres

Depuis le démarrage du dispositif en 2018 :



Le rôle des partenaires détecteurs

Identification de besoins de soins de l'assuré par le partenaire ; présentation du dispositif et recueil de l'accord de l'assuré



conseillers-acces-soins.cpam-finistere@assurance-maladie.fr

Orientation vers les conseillers Accès aux soins : une équipe de 5 conseillers dédiés à la PFIDASS



Accompagnement de l'assuré par la CPAM jusqu'à la réalisation des soins et retour vers le détecteur